



Le Pré Martin

Culture & Nature en Haute Provence

Route du Pré Martin - 04240 - Annot

Tél. : + 33 (0)4 92 83 31 69

www.lepremartin.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE HÉBERGEMENTS & PRESTATIONS

Pour réserver un hébergement, plusieurs moyens de paiements sont à votre disposition :

- Paiement par carte bancaire en nous appelant directement.
- Paiement par virement bancaire à l'attention de:

SARL MFCD

IBAN : FR76 3000 4010 0500 0101 1989 180

BIC : AGRIFRPP891

- Paiement par chèque à l'ordre du Pré Martin, SARL MFCD, envoyé à l'adresse du Pré Martin, Route du Pré Martin 04240 – ANNOT. Votre réservation sera effective dès réception de celui-ci.
- Paiement en espèces en vous rendant directement au bureau d'accueil du Pré Martin ou avec le service postal de transfert cash.
- Paiement par chèque vacances ANCV.

HORAIRES D'ARRIVEE & DE DEPART

Nous vous demandons de planifier votre arrivée entre 16h et 19h et de bien vouloir libérer le chalet avant 11h du matin afin de nous permettre de nous organiser au mieux pour vous être agréable et pour les locataires suivants.

1. RESERVATION

Le contrat tacite de location est formé à partir de la réservation définitive. Une réservation est considérée comme définitive à l'encaissement de l'acompte. Si vous en faites la demande, une confirmation de réservation vous sera renvoyée sous 8 jours.

Une empreinte de carte bancaire est demandée en garantie, à la réservation ou au plus tard à l'arrivée. Cette empreinte sera effacée dans un délai de 15 jours après votre départ, si aucun dommage n'est constaté et le ménage fait et les draps rendus en même temps que les clés. Dans le cas contraire le règlement du montant couvrant les détériorations et/ou le nettoyage vous sera réclamé. Dans le cas d'un dépôt par chèque ou espèce, celui-ci vous sera restituée dans un délai de 15 jours après votre départ.

Si vous ne possédez pas de carte bancaire une caution de 150 € sera demandée par chèque ou espèce.

Le paiement de l'acompte implique de fait l'acceptation des conditions générales de vente.

2. PRIX

Le tarif en vigueur pour une location est celui stipulé sur le devis au moment de la réservation définitive. La TVA appliquée sera celle en vigueur le jour de la facturation.

Ce tarif comprend :

- La location du gîte meublé pour le nombre de personnes stipulées sur le devis soit 5 maximum,
- La consommation d'eau et d'électricité,
- Un kit de draps en tissus est fourni à l'accueil à votre arrivée si vous n'apportez pas les vôtres.



Le Pré Martin

Culture & Nature en Haute Provence

Route du Pré Martin - 04240 - Annot

Tél. : + 33 (0)4 92 83 31 69

www.lepremartin.com

Nous vous demandons cependant de bien vouloir les rapporter à l'accueil au moment du départ avec les clés. En cas de non restitution 30€ seront prélevés sur votre garantie (soit l'équivalent du service ménage).

Il ne comprend pas :

- Toutes autres prestations non mentionnées au paragraphe ci-dessus,
- La location des serviettes de bain, elles sont à la location à 5€ par personne, si vous n'avez pas les vôtres.
- Le nettoyage final : lorsque vous quittez le gîte à la fin du séjour, vous devez le laisser dans le même état de propreté où vous l'avez trouvé en arrivant. Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, vous pouvez le faire réaliser moyennant la somme de 30€ (nous prévenir en début de séjour),
- L'assurance de vos risques locatifs. Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation et risques uniquement en réservant directement sur notre site : www.lepremartin.com
- la taxe de séjour de 0.66 € par nuitée par adulte à partir de 18 ans,
- Les frais pour votre animal domestique de 2 € par jour. Limité à un animal de taille moyenne par logement. Nous vous demandons de bien vouloir tenir votre animal en laisse, de ne pas le laisser enfermé pendant votre absence, de ne pas le laisser monter sur les lits, canapé, couvertures. Sa présence doit être déclarée lors de la réservation et son carnet de vaccination peut vous être demandé.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte représentant 30 % du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation si vous ne réglez pas la totalité. Dans ce cas, le solde doit être réglé un mois avant votre date d'arrivée. En cas de réservation moins de 4 semaines avant le début du séjour, l'intégralité du prix du séjour est due à la réservation. À défaut de paiement intégral 4 semaines avant le début du séjour, LE PRE MARTIN se réserve le droit d'annuler la réservation avec les conséquences prévues au paragraphe 4 ci-dessous.

Le paiement en ligne lors de votre réservation directement sur notre site www.lepremartin.com prend en compte ces modalités de paiement en vous permettant de choisir un règlement en totalité ou en deux fois avec le prélèvement automatique des 30% à la réservation et du solde un mois avant.

4. ANNULATION

La souscription d'une assurance annulation et dommage est possible seulement en réservant sur notre site www.lepremartin.com. Toute annulation devra être notifiée directement à l'assurance par lettre recommandée. En cas d'annulation plus de 4 semaines avant le début du séjour, une somme de 30 % du prix du séjour restera acquise au PRE MARTIN. En cas d'annulation moins de 4 semaines avant le début du séjour, la totalité du montant du séjour sera acquise au PRE MARTIN. Un départ anticipé ou une arrivée tardive ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si vous choisissez de prendre une assurance annulation, pensez à noter tous les membres présents dans la location afin qu'ils soient eux aussi pris en charge par le contrat d'assurance.

5. DOMMAGES

Les équipements et les installations communes du Pré Martin doivent être utilisés conformément à leurs destinations ordinaires. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments



Le Pré Martin

Culture & Nature en Haute Provence

Route du Pré Martin - 04240 - Annot

Tél. : + 33 (0)4 92 83 31 69

www.lepremartin.com

meubles se trouvant dans les chalets ou les installations communes, engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

6. RESPONSABILITE

La responsabilité du PRE MARTIN n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. La responsabilité du PRE MARTIN n'est pas engagée pour les dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant sur le site ni dans ses parkings.

7. RECLAMATIONS

Toute réclamation relative aux conditions de déroulement du séjour doit être formulée sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution rapide. A défaut de réclamation auprès de la direction, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente du séjour seront prescrites à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la date de fin de séjour. La juridiction compétente sera exclusivement celle du tribunal du chef lieu du département de la SARL ANN TIE, LE PRE MARTIN.

Lorsque le séjour n'aura pas lieu, le délai de 15 jours commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenu lors de la réservation. En cas d'annulation, le délai de prescription de 15 jours court à partir de la date d'annulation ou au plus tard de la date prévue de début du séjour.

ooo